

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Création du
terrain synthétique -
budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – CRÉATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°250909_16 du Conseil Municipal de THIERS en date du 9 septembre 2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- Considérant qu'il existe encore des recettes à percevoir, au titre des subventions et du Fonds de Compensation la TVA non soldés pour cette opération ;

Terrain synthétique																		
Opération 0527																		
Coût total opération :	810 820,41 €	TTC																
Autorisation de programme votée :	810 820,41 €	TTC																
Total Subventions notifiées :	273 100,00 €																	
	70 000,00 € ANIS																	
	50 000,00 € Région AURA																	
	48 100,00 € FAFA																	
	90 000,00 € DETR																	
	15 000,00 € Bonus Vert DETR																	
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors App	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL REALISE AU 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	810 820,41 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	802 852,19 €	7 968,22 €	810 820,41 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- €	- €	- €	- €	810 820,41 €
Recette : Chapitre 13	273 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	101 840,00 €	122 260,00 €	224 100,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	- €	- €	- €	- €	273 100,00 €
ANIS	70 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 000,00 €	- €	21 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	- €	- €	- €	- €	70 000,00 €
Région AURA	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
FAFA	48 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	48 100,00 €	48 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	48 100,00 €
DETR 2024	105 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	80 840,00 €	24 160,00 €	105 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	105 000,00 €
Recette : Autofinancement	404 713,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	701 012,19 €	-245 991,65 €	455 020,54 €	- 50 307,11 €	- 50 307,11 €	0,00 €	- €	- €	- €	404 713,43 €
Recette : FCTVA	133 006,98 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	131 699,87 €	1 307,11 €	1 307,11 €	- 0,00 €	- €	- €	- €	- €	133 006,98 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve l'AP/CP – Travaux pour la création d'un terrain synthétique
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,




Stéphane RODIER